



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION  
7-12 novembre 2016  
Yokohama (Japon)

**DÉCISION 9(LII)**

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DEVANT EXAMINER LA ROTATION DANS LE CADRE DE  
LA SÉLECTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'OIBT**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant l'article 14 de l'AIBT de 2006 ;

Rappelant la Décision 5 (LI) qui instaure une procédure ouverte et transparente d'identification des candidats qualifiés permettant au Conseil de nommer un Directeur exécutif ;

Notant que la considération qui prime dans la nomination du Directeur exécutif est celle de garantir l'efficience, la compétence et l'intégrité au plus haut degré ;

Décide de:

1. Créer un Groupe de travail spécial composé de six (6) experts de membres producteurs et de six (6) experts de membres consommateurs, œuvrant à titre personnel, qui examinera les options d'une rotation dans les nominations des Directeurs exécutifs ;
2. Prier le Groupe de travail spécial de présenter les résultats de ses travaux au Conseil pour examen à sa 53<sup>ème</sup> session ;
3. Autoriser le Directeur exécutif à mobiliser une somme égale ou inférieure à 100 000 dollars des États-Unis de la Réserve de fonds de roulement pour couvrir les dépenses relatives aux activités susdites.

\* \* \*